Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026
ID : 038-253804363-20260708-BS_2026_14-DE

BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 8 juillet 2026, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 1er juillet 2026, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Corine WOLFF, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix
Nombre de membres présents : 23 représentants 28 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 38 représentants 38 voix

Délibération n° BS-2026/14

Objet : Convention de partenariat USMB – PNRC pour la réalisation d'un « portrait sensible de la Chartreuse au cours du temps », projet collectif 2026-2028

LISTE DES PRESENTS :	
1er COLLEGE 1 représentant = 6 voix	**5ème COLLEGE** 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BLOTTIAUX Cédric
	BOURSIER Céline
	BREYTON Stéphanie
2ème COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CHAVAND Christelle
GERIN Anne	CLOUZEAU Dominique
	GUSMEROLI Stéphane
3ème COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MONTAGNAT-TATAVIN Ylan
GUIGUE Gilbert	PISOT Anne
WOLFF Corine	TISSOT Wilfried
4ème COLLEGE 1 représentant = 1 voix	**6ème COLLEGE** 1 représentant = 1 voix
SAUVAGE Axel - Voiron	DESSEZ Dominique
	DOGLIONI Alexandre
	FOURNIER Aurélie
	GROLLIER Serge
	LANNOY Françoise
	LAVAL Sylvain
	7ème COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	BONNET Clément
	JALLOT Nicolas
	RABBE Louis-Marie
LISTE DES POUVOIRS ET DES EXCUSES :	
1er COLLEGE 1 représentant = 6 voix	
VIAL Cédric donne pouvoir à WOLFF Corine	
2ème COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
DOLGOPYATOFF BURLET Céline donne pouvoir à GERIN Anne	
3ème COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
4ème COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
MANDROU Isabelle donne pouvoir à FOURNIER Aurélie	
5ème COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
EYMERY Clémentine à CHAVAND Christelle	
6ème COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
7ème COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
FAYARD Marion à FOURNIER Aurélie	

Votants (en voix) : 38
Exprimés (en voix): 38
Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026
ID : 038-253804363-20260708-BS_2026_14-DE

Objet : Convention de partenariat USMB – PNRC pour la réalisation d'un « portrait sensible de la Chartreuse au cours du temps », projet collectif 2026-2028

Contexte

Dans le cadre d'une convention de partenariat entre l'Université Savoie Mont-Blanc (USMB) et le Parc, l'USMB s'engage à désigner et encadrer un groupe de 3 à 5 étudiants volontaires du Master Patrimoine et Musées pour travailler durant 2 années universitaires (2026-27 et 2027-28) sur un projet de recherche-action.

Contenu de projet de recherche

Il est proposé de restituer et d'inscrire les réflexions sur le futur dans l'histoire très riche du territoire, ses « mises en patrimoine », et les regards sensibles qu'ont pu porter des artistes ou personnalités qui sont venus en Chartreuse.

Pour ce faire, les étudiants mèneront conjointement une recherche de fond, à forte teneur historique et mémorielle (archives, interviews, bibliographie...) ainsi que des propositions de valorisation (exposition...). Ce travail est réalisé en concertation entre l'université, le Parc et leurs partenaires patrimoniaux (conservations du patrimoine, communes, conseils départementaux …).

Les étudiants livreront à terme : un mémoire de recherche, le matériau brut collecté dans le cadre du projet, les supports de restitution intermédiaire du travail dans le cadre du suivi de projet, un rapport de synthèse d'une cinquantaine de pages récapitulant les résultats de la recherche, un résumé non technique (grand public) des résultats de la recherche en une page pouvant être valorisé sur le site internet du PNRC et le support de valorisation élaboré.

Le Parc s'engage à prendre à sa charge les remboursements des frais engagés par les étudiants (déplacements, repas…) et la reprographie de 10 exemplaires des livrables, pour un montant maximal de 1 000 euros.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De valider la convention de partenariat avec l'USMB et les engagements financiers associés à hauteur de 1 000 € ;***
- ***D'autoriser la Présidente à signer cette convention ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.***

Ainsi fait et délibéré le 8 juillet 2026,
Pour copie conforme, La Présidente

Publiée le 09/07/2026